

Des habitants mobilisés contre la suppression de la piste sécante de l'aéroport

L'aéroport de Bordeaux Mérignac comprend une piste principale et une piste sécante que l'Etat envisage de supprimer. Un projet contre lequel s'élève l'association Environnement patrimoine bourg Eysines (EPBE), créée en 2014.

La piste principale a en effet un impact sur les 80 000 habitants des communes d'Eysines, du Haillan et de Saint-Jean-d'Illac. Elle draine 85 % du trafic... et des nuisances sonores. La piste sécante concerne les 15 000 habitants de Mérignac, Pessac, Martignas-sur-Jalle, Talence et représente 15 % du trafic ; si elle est supprimée, la totalité du trafic – et du nombre de décibels en décollant – sera supportée par la piste principale !

Vols de nuit

Par ailleurs, les vols de nuit continuent et les survols des avions rafales (de guerre) vont perdurer. « Il s'ensuivra une augmentation des vols au-dessus de la commune, un accroissement du bruit empêchant les habitants de se détendre », pointent les adhérents de l'association EPBE. Qui plus est, un fonctionnaire devrait veiller à ce que les avions respectent les règles concernant les couloirs aériens, les trajectoires, les hauteurs.



Marie Mouillaud, trésorière, Jacques Proteau et Frédéric Guiraud, membres, Monique Guédon, présidente. D.L.

Plusieurs raisons expliquent la suppression annoncée de la piste. La ville de Mérignac a accordé un permis de construire à une école de 700 élèves située à proximité, dans le quartier de Beutre. Autre raison : le développement des infrastructures de l'aéroport visant à créer des locaux commerciaux à destination des actionnaires et des compagnies aériennes à bas prix (les « low cost »).

Réunis au Haillan le 29 janvier dernier, les maires de sept communes (Eysines, Le Haillan, Saint-Médard-en-Jalles, Blanque-

fort, Parempuyre, Saint-Jean-d'Illac, Bruges) ont pris position contre la suppression de la piste. « Nous avons besoin de votre mobilisation », a dit le maire Christine Bost à l'endroit des administrés. Le conseil municipal du Haillan vient de voter en faveur de sa conservation.

L'EPBE demande donc avec force qu'une délibération, ayant pour seul objet le maintien de la piste sécante, soit votée lors de la réunion du Conseil municipal de la commune, le 9 mars prochain.

Didier Lafargue